

35^{ÈME} RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DE LA GEBCO OHI-COI SUR LES NOMS DES FORMES DU RELIEF SOUS-MARIN (SCUFN).

Partie 1 - COI, UNESCO, Paris (hybride), 14 - 18 mars

**Partie 2 - Secrétariat de l'OHI, Monaco (en présentiel),
28 novembre - 2 décembre**

Contribution au programme de travail de l'OHI pour 2022

Tâche 3.6.1	Organiser, préparer et rendre compte des réunions annuelles des ... organismes associés, y compris ... SCUFN.
----------------	---

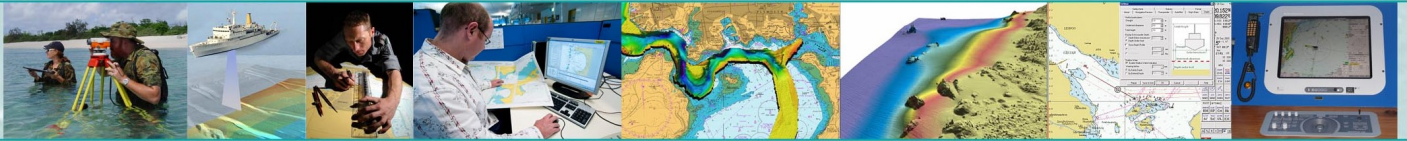
À l'issue de sa précédente réunion virtuelle de novembre 2021 (SCUFN34 VTC03), le SCUFN avait convenu d'organiser la 35^{ème} réunion du Sous-comité OHI-COI de la GEBCO sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN) en 2022, exceptionnellement en deux parties en raison du nombre de propositions en attente et des incertitudes quant à la possibilité de tenir la prochaine réunion début 2022 à Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie :

- Partie 1 - accueillie par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI), à son siège à Paris (format hybride), du 14 au 18 mars 2022 ;
- Partie 2 - accueillie par le Secrétariat de l'OHI à Monaco (en présentiel), du 28 novembre au 2 décembre 2022.

Les réunions ont été présidées par le Dr Hyun-Chul Han (représentant de la COI) de l'Institut coréen des géosciences et des ressources minérales (KIGAM - République de Corée). L'adjoint aux Directeurs Yves Guillam (Secrétaire du SCUFN) représentait le Secrétariat de l'OHI. Le soutien technique pour le déroulement des réunions a été assuré par le personnel de l'OHI (M. Rémy Roquefort)¹ et par le responsable de projet (M. Insung Park) détaché à l'OHI par la République de Corée.

- La Partie 1 a été suivie par environ 51 participants enregistrés (18 en présentiel), dont 10 membres du SCUFN sur 12 (5 en présentiel). Des observateurs et des experts du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la République de Corée, des États-Unis d'Amérique, du Vietnam, de Marine Regions (également président de l'équipe de projet S-130) et M. Toshihiko Chiba, de la section Politique marine et coordination régionale de la COI, ont également participé à cette Partie 1.
- La Partie 2 a réuni environ 24 participants inscrits, dont 8 membres du SCUFN sur 12 et des observateurs ou experts de la Chine, de la Türkiye, du Japon, des Philippines,

¹ Pour une journée à Paris



des Etats-Unis d'Amérique et du Viet Nam, du Comité consultatif des Etats-Unis sur les noms des formes du relief sous-marin (ACUF) et de la Marine Region.

Le SCUFN avait un nombre important de propositions de dénomination à examiner en 2022. La plupart d'entre elles étaient des propositions en suspens des précédentes réunions, qui étaient à nouveau soumises après correction ou fourniture de données et d'informations complémentaires. Au nombre de 334 au total, et dans leur ordre chronologique de réception par le Secrétariat, ces propositions étaient réparties comme suit : Indonésie (10), Etats-Unis (88)², Philippines (12+9), Allemagne (15), République de Corée (1), Chine (11+23+60), Nouvelle-Zélande (9), Viet Nam (67), Malaisie (11), Japon (14) et Brésil (4).

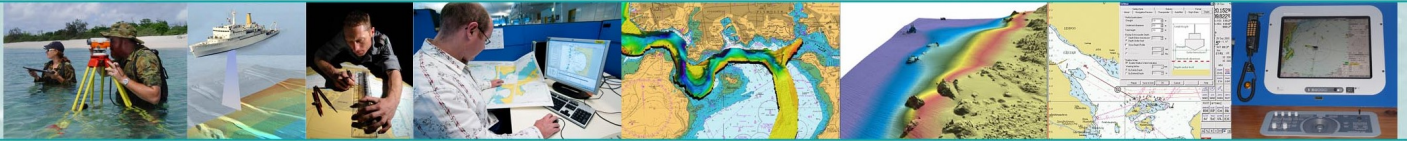
La majorité des propositions de dénomination des formes étant situées dans la mer de Chine méridionale (SCS), les deux réunions ont été marquées par de fortes déclarations des représentants des États côtiers, qui ont revendiqué la priorité pour la dénomination des formes du relief dans les limites de leur ZEE et de leur ECS... la plupart de ces limites étant contestées par d'autres. Le secrétaire a rappelé aux participants que, conformément à la clause I.A du B-6, la reconnaissance internationale des propositions de dénomination par le SCUFN était légitime tant que les éléments étaient situés en dehors des limites extérieures des eaux territoriales.

Depuis 2014, de nombreuses propositions de dénomination, bien que techniquement examinées et acceptées par le SCUFN en général, ont donc été mises en *attente* en application de la clause D.III de la publication B-6³ par laquelle les proposants sont invités à engager une *consultation mutuelle* pour les formes situées dans des *zones d'intérêt mutuel*. Il est apparu qu'il y avait au moins un consensus implicite des parties intéressées pour ne pas appliquer cette clause car elle n'est pas applicable lorsque les limites sont précisément contestées. Ces propositions *en suspens* sont conservées pendant deux ans uniquement dans les archives du SCUFN et dans la base de données de l'Index GEBCO, puis *supprimées* si le problème n'est pas résolu. En d'autres termes, tous les efforts d'amélioration des connaissances marines et des produits GEBCO sont anéantis !

Noms en suspens non résolus dans l'Index GEBCO pour la mer de Chine méridionale ? Plus maintenant...

² De Caladan Oceanic.

³ Normalisation des noms des formes du relief sous-marin - Directives.



Par conséquent, certains participants ont suggéré d'appliquer la règle de procédure 2.10 du SCUFN (ROP 2.10) pour le SCS (les propositions de noms de formes du relief sous-marin qui sont politiquement sensibles ne sont pas examinées). Le SCUFN a convenu qu'il s'agissait d'une option radicale qui simplifierait certainement le travail du SCUFN, mais qui ferait de l'ensemble du SCS une zone " interdite " pour la désignation des formes, créant ainsi un précédent pour d'autres zones contestées dans le monde.

Afin d'éviter de telles répercussions, et après de nombreux débats au cours de la Partie 1, un vote (à bulletin secret) sur l'applicabilité de la ROP 2.10 a été organisé⁴ et les membres du SCUFN ont voté à la quasi-unanimité en faveur de la poursuite de l'examen technique des propositions de dénomination situées dans la SCS.

La plupart des propositions ont été acceptées d'un point de vue technique, mais également remises en cause par un Etat côtier demandant l'application de la clause I.D de la B-6, puisqu'il les avait déjà nommées (principe d'antériorité). Comme il n'était pas évident que ces noms soient déjà reconnus par la Communauté scientifique, un sous-groupe a été créé lors de la partie 1 afin de clarifier les critères selon lesquels ce principe d'antériorité devrait être utilisé (publications scientifiques internationales évaluées par les pairs, par exemple). La création de ce sous-groupe, soutenue par des mandats approuvés, n'a pas été achevée au début de la Partie 2, car les membres ne sont pas parvenus à un consensus lors du processus de rédaction du mandat.

Afin d'éviter un second report des décisions finales affectant tous les noms pré-acceptés sur le plan technique lors de la Partie 1, le SCUFN a trouvé un accord au début de la Partie 2 :

- sur l'objectif principal de la réunion, à savoir la reprise de l'ensemble des travaux en suspens, faute de quoi il ne serait pas possible d'accepter de nouvelles propositions en 2023 et au-delà ;
- sur le processus de décision, qui était dans un bon esprit, de n'utiliser que les règles de procédure et les directives en vigueur au début de la réunion, en prévoyant l'acceptation de leurs incertitudes intrinsèques.

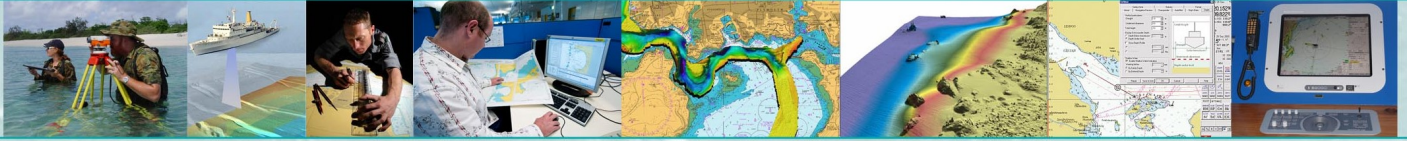
Malgré les nombreuses interventions, encore une fois, un consensus basé sur le principe de l'égalité de traitement des propositions, quel que soit l'endroit où se trouve la forme a été trouvé pour aller de l'avant.

Sur 334 propositions, 263 noms ont finalement été ACCEPTÉS⁵, également grâce au travail réalisé par correspondance par les membres du SCUFN et par le Secrétariat, entre la Partie 1 et la Partie 2. Certaines propositions ont été rejetées pour des raisons techniques et quelques-unes nécessitent encore une consultation mutuelle en raison de propositions de noms conflictuelles concernant la même caractéristique : dans ces cas, dans un esprit de bonne volonté, le SCUFN a suggéré aux proposant de soumettre une proposition conjointe lors de la prochaine réunion.

Malgré ces progrès substantiels, cela ne signifie pas pour autant que la route est libre pour les propositions futures. Un participant fait valoir que le principe implicite du " premier arrivé,

⁴ En application de la ROP 2.9. du SCUFN

⁵ Et/ou APPROUVÉ pour les noms déjà pré-acceptés en mars 2022 lors de la Partie 1.

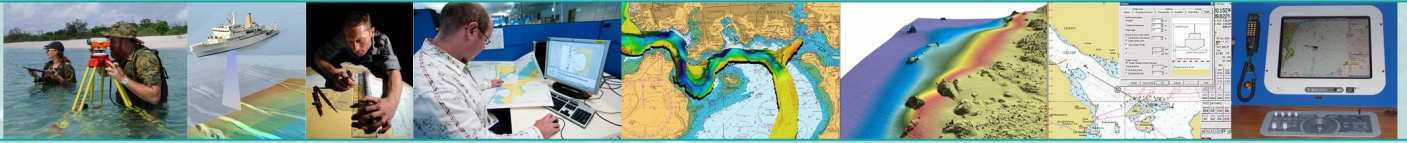


premier servi " confère un privilège aux nations et aux organisations qui soutiennent les activités de leurs membres du SCUFN, car elles savent avant tout ce qui est soumis à l'examen et où. Le secrétaire a rendu compte de la procédure visant à informer les États côtiers qui ont un "*" sur la liste des autorités de dénomination du SCUFN, tenue par le Secrétariat sur la page Web du SCUFN. Il invite également les membres du SCUFN à ne pas encourager implicitement et inconsciemment une sorte de *course* à l'attribution de noms pour les formes du relief sous-marin hydrographiées, car les conséquences pour le SCUFN deviendraient totalement ingérables.

Le SCUFN a également fait des progrès significatifs sur certaines questions internes et dilemmes (futur du *Livre de recettes sur les termes génériques*, dépôt de cas typiques pour la prise de décision, stratégie horizontale pour les noms des formes du relief et la résolution des grilles bathymétriques, débat initial ouvert sur la ou les vagues possibles de propositions d'attribution de noms et leur impact sur le SCUFN lorsque les outils de détection automatique des formes du relief deviendront plus robustes, stratégies d'attribution de noms et formes, les erreurs d'orthographe ou de termes génériques identifiés dans les formes déjà nommées et leur diffusion dans les publications scientifiques dans le futur si elles ne sont pas modifiées par le SCUFN, etc.). Le travail par correspondance a également été réglementé (procédure d'approbation tacite, ROP 2.9 applicable).

À la fin, le président a remercié Mme Marie-Françoise Lalancette (branche de l'OHI) pour sa contribution et a souhaité la bienvenue aux membres entrants (Le Dr Oke Dwiyana et le Dr Hyun Suk Lee). Le vice-président et le secrétaire ont remercié le Dr Han, qui se retire de son poste de président, pour son long engagement et son expertise au sein du SCUFN depuis 2009 et ses réalisations exceptionnelles en tant que président depuis 2018. Le président a remercié le personnel de l'OHI pour son excellent soutien et son hospitalité pendant la semaine, notamment pour les autotests antigéniques. Le Dr Ohara, vice-président, sera président par intérim jusqu'à la réunion SCUFN-36 prévue en 2023. Le président par intérim a remercié l'Australie pour son offre d'accueillir la prochaine réunion en novembre 2023.





Participants au SCUFN-35, Partie 1



Participants au SCUFN-35, Partie 2